



COMITÉ TRIPARTITE

Compte-rendu de la rencontre

Les 8 et 9 décembre 2008
Ottawa, Ontario

Personnes présentes :

a) Représentants des provinces et des territoires

- Imelda Arsenault, Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- Jean-Vianney Auclair, Ministère de l'Éducation du Manitoba
- Nicole Couture, Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- Susan Forward, Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador (le 9 seulement)
- Simone Gareau, Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
- Gilbert Guimont, Ministère de l'Éducation de l'Alberta
- Raymonde Laberge, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Terr. du Nord-Ouest
- Gilbert Lamarche, Ministère de l'Éducation du Yukon
- Marcel Lavoie, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (le 9 seulement)
- Gilles G. LeBlanc, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- Ginette Plourde, Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Daniel Buteau, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

b) Représentants du gouvernement fédéral

- Yves Saint-Germain, Citoyenneté et Immigration Canada (le 8 seulement)
- Roukya Abdi Aden, comité directeur CIC-CSFM (le 9 seulement)
- Guylain Thorne, Patrimoine canadien (le 8 seulement)
- Michel Ruest, Patrimoine canadien
- Yvan Déry, Patrimoine canadien
- Lucie Potvin, Ressources humaines et Développement social Canada (le 8 seulement)

c) Représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires

- Marielle Beaulieu, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (le 8 seulement)
- Jean-Luc Bernard, Regroupement national des directions générales de l'éducation
- Yolande Dupuis, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Murielle Gagné-Ouellette, Commission nationale des parents francophones
- Roger Gauthier, Commission nationale des parents francophones

d) Autres personnes présentes

- Raymond Daigle, président du Comité tripartite
- Edgar Gallant, conseiller
- Marc-André Charlebois, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Anne-Marie Dessureault, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Lucie Ratté, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Richard Lacombe, ACELF (observateur)
- Anny Champoux, Fédération culturelle canadienne-française (observatrice)
- France Fortier, Patrimoine canadien (observatrice)
- Sylvie Rochette, Patrimoine canadien (observatrice)
- Josée Langlois, Patrimoine canadien (observatrice)
- Paula Doyon, Patrimoine canadien (observatrice)

Personnes absentes :

Représentants des provinces/territoires

- André Corbeil, Ministère de l'Éducation du Nunavut

Représentants du gouvernement fédéral

- Donald Nadeau, Ressources humaines et Développement social Canada

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2008

1. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à tous. Il prend quelques minutes pour remercier pour leur collaboration des membres du Comité tripartite qui ont quitté ou quitteront très bientôt : Ernest Thibodeau, président sortant de la FNCSF, Debby Johnston, représentante du ministère de l'Éducation de l'Alberta, Murielle Gagné-Ouellette, DG de la CNPF ainsi que Marielle Beaulieu, dg de la FCFA.

Il présente les nouveaux membres du Comité tripartite : Yvan Déry de Patrimoine canadien, Yves Saint-Germain, de Citoyenneté et Immigration Canada qui n'avait pu se joindre au groupe en mai dernier, Gilbert Guimont, nouveau représentant du ministère de l'Éducation de l'Alberta, Yolande Dupuis, nouvelle présidente de la FNCSF et Roger Gauthier, successeur au poste de DG à la CNPF.

Mesdames Paula Doyon, France Fortier, Josée Langlois et Sylvie Rochette de Patrimoine canadien assistent à la rencontre à titre d'observatrices. Richard Lacombe de l'ACELF, Anny Champoux de la FCCF, Lucie Ratté et Anne-Marie Dessureault, toutes deux de la FNCSF, sont également observateurs.

2. Approbation de l'ordre du jour

Ajout d'un point à Varia : « Institut de formation des DG ».

3. Approbation du compte – rendu de la rencontre des 21 et 22 mai 2008.

Le compte rendu est accepté avec une petite modification : page 9 - le Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse compte 19 écoles plutôt que 29.

4. État d'avancement des travaux des six axes

M. le président remercie la FNCSF d'avoir remis une copie complète du plan d'action – article 23 « Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada (version de février 2006). On y retrouve les tableaux détaillés qui accompagnaient le compte-rendu du Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire. Ce document a été préparé sous les auspices du Comité directeur chargé de préparer le Sommet.

Les membres du Comité tripartite ont également en main les fiches de progrès de chacun des axes d'intervention. Une présentation sommaire de chacun des axes sera effectuée.

4.1 Axe Ressources humaines – Marc-André Charlebois (FNCSF) et Daniel Bourgeois, chercheur

M. Bourgeois a terminé son étude sur le recrutement, la rétention, la formation initiale et la formation continue. Son rapport est maintenant disponible et la rencontre du groupe de travail de l'axe Ressources humaines a permis beaucoup d'échanges sur les conclusions du chercheur. Il n'y aurait pas de pénurie d'enseignants en 2013. Les résultats ne tiennent pas compte des données en immigration car elles n'étaient pas disponibles. On remarque toutefois quelques signes avant-coureurs de pénurie d'enseignants en maths, sciences, musique et de spécialistes en orthophonie, en psychoéducation, etc.

La dernière rencontre a permis au groupe de travail de se pencher davantage sur les conclusions et de discuter de pistes d'interventions afin de s'assurer de la relève en ressources humaines.

Un document proposant des priorités à établir en termes de recrutement, de maintien des effectifs et de formation initiale et continue des enseignants a été préparé par le chercheur, M. Bourgeois, et remis aux membres du Comité tripartite. Le document propose des pistes possibles pour parer aux défis et pour se retrouver dans une situation favorable d'ici 5 ans.

Les membres du groupe de travail de l'axe Ressources humaines ont aussi proposé de mettre sur pied une « Fonction » au sein du RNDGÉ qui permettrait la mise en marché d'offres d'emplois, une banque de données de c.v. de jeunes enseignants et d'enseignants. Cette fonction permettrait d'évaluer les besoins des clients et de voir si on peut trouver rapidement des ressources.

Cette fonction jouerait deux principaux rôles :

1. Le recrutement - Il faut s'entendre sur les pistes les plus prometteuses et les projets à entreprendre.
2. Le maintien des effectifs - Il faut décider des pistes pour permettre que les conditions propices soient réunies, définir le besoin de formation initiale, et s'assurer d'une formation continue en cours d'emploi.

Perfectionnement professionnel.

Présentement, l'ACELF offre des outils de formation continue sur son site. L'ACREF offrait également de la formation grâce à un congrès organisé aux deux années. L'ACREF s'est dissoute en décembre 2007 et a passé le flambeau au RNDGÉ qui a décidé de retenir la formule. Un congrès aura lieu en 2010. L'événement s'appelle maintenant le « Grand rassemblement en éducation française » (GREF).

Une proposition a été soumise auprès de Patrimoine canadien. Il s'agit d'un projet enrichi qui comprend quatre volets dont le congrès lui-même et des colloques en région afin de permettre l'échange des meilleures pratiques et d'ateliers spécialisés, mais aussi la diffusion par Internet d'ateliers de formation spécialisés.

Prochaines étapes

Les prochaines tâches du groupe Ressources humaines seront d'établir les priorités, d'élaborer des projets et d'en promouvoir le financement.

Commentaires du Comité tripartite.

- La Nouvelle-Écosse offre déjà des incitatifs aux étudiants qui désirent devenir enseignants (frais de scolarité)
- Il n'est pas souhaitable et non nécessaire de recruter activement les enseignants des écoles d'immersion. L'expérience démontre que ces derniers postulent souvent à l'école de langue française lors d'ouvertures de postes.
- On se demande s'il y a lieu d'organiser des missions de recrutement à l'extérieur du Canada. Le RNDGÉ a déjà organisé une mission en Europe et en Afrique du Nord et on a remarqué qu'il existait plusieurs obstacles, entre autres l'équivalence des diplômes qui relève des provinces. Il y a peut-être lieu de faire du marketing à France pour inviter des enseignants français.
- La recherche a démontré qu'on devrait être capable de répondre à la demande avec nos propres facultés en éducation. Il sera toujours temps dans deux ans, de chercher des enseignants à l'extérieur si besoin est.
- Il y a de plus en plus d'enfants d'immigrants, ce serait bien d'avoir des enseignants de différentes ethnies pour faciliter l'intégration des jeunes immigrants.
- Le projet Destination Canada a fait ressortir le besoin d'enseignants et de personnel qui occupent des fonctions connexes. On aimerait voir un projet pilote sur le recrutement à l'étranger - La FCFA propose de penser en terme d'expérience pilote dans la région de Toronto et en Alberta afin :
 - d'approfondir le dossier,
 - de voir avec une région spécifique s'il y un intérêt commun,
 - de contacter des gens de l'Afrique francophone afin de mettre en évidence le besoin de mieux représenter la réalité d'aujourd'hui.
- L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) a un excellent site (français/anglais) qui présente les équivalences professionnelles avec 62 pays.
- Le CMEC a publié un guide faisant état des exigences de chacune des provinces et territoires.
- L'Université Simon Fraser de la Colombie-Britannique offre un programme qui vise à intégrer les enseignants de l'étranger et offre une formation complémentaire (en anglais seulement).
- Selon le CMEC :

Il n'y aurait pas de problèmes de mobilité entre les provinces depuis l'entente de juillet 1994. En 1986, le CMEC s'est penché sur la profession enseignante et le problème de mobilité n'est pas apparu. En 1990, il y a eu beaucoup de mobilité et 90 à 95 % des personnes qui voulaient un certificat d'enseignement dans une province autre que la leur l'ont obtenu. Il ne faut pas oublier que la personne doit d'abord être certifiée pour obtenir l'équivalence. Il y a des cas rares où il faut des cours supplémentaires. Le 1^{er} avril 2009, un modèle de mobilité totale sera en place. Une question demeure controversée, c'est celle de la compétence linguistique. Le Québec, l'Université d'Ottawa, l'Université de Moncton et possiblement le Collège universitaire St-Boniface disposent de normes linguistiques. Il n'est pas certain que les provinces accepteraient l'idée d'un test de compétence linguistique pancanadien.

Chaque université a son propre programme de formation des enseignants et leur certification. La durée varie et certaines certifications permettent l'enseignement de deux spécialités comme maths-sciences et d'autres permettent d'enseigner à tous les niveaux de l'élémentaire et du secondaire. L'enseignant est responsable de s'assurer de l'équivalence de sa certification au moment de l'acheminement de leur demande. 95 % des enseignants qui désirent aller pratiquer leur profession dans une autre province obtiennent automatiquement leur certificat.

L'OEEO mettra en place une initiative en janvier 2009 pour la région de Toronto qui consiste en un projet pilote réunissant une quinzaine d'enseignants étrangers qui iront observer l'enseignement en milieu minoritaire. Cette initiative existe déjà en anglais.

Selon la recherche, seuls quelques conseils scolaires s'étaient plaint de la mobilité des enseignants et très peu de ministères de l'éducation y voyaient un problème majeur.

En Ontario, on prévoit une perte 30 000 jeunes par année pour les prochains 4 ans dans les écoles de langue anglaise et une diminution du besoin d'enseignants dans les écoles d'immersion française.

En Nouvelle-Écosse, il y a une pénurie de spécialistes tels les psychologues et les orthophonistes qui sont reconnus par les ordres professionnels.

- M. Charlebois qui a soulevé la question de la mobilité remarque qu'on est sur la bonne voie malgré les possibles obstacles.
- Les programmes de perfectionnement en cours d'emploi : ne pas oublier l'apport des universités et des ministères de l'éducation des provinces/territoires. Les tests devraient être relevés de la responsabilité des conseils scolaires.

Recommandations du Comité tripartite

- 1) Immigration : Afin que la profession enseignante soit représentative de la complexité et de la diversité de la clientèle que l'école reçoit, il y aurait lieu de penser à créer un comité qui se pencherait sur les moyens d'attirer les enseignants immigrants et faciliter leur intégration dans nos systèmes.
- 2) Difficulté de recruter des enseignants : Spécialistes - Voir comment on peut en former plus et comment on les attire ces derniers vers la spécialisation en mathématiques, sciences et en orthophonie.
- 3) Exigences linguistiques : Voir les normes des tests de langue des 3 universités d'une part puis les CSLF pourraient par la suite envisager comment cela pourrait servir à leurs fins.

4.2 Axe Action culturelle et identitaire – Richard Lacombe (ACELF) et Anny Champoux (FCCF)

M. Lacombe présente l'état d'avancement des travaux de l'axe Action culturelle et identitaire. Une trentaine de personnes provenant des domaines de l'éducation et de la culture y ont participé. On a eu des débats et des clarifications de formulations. Les objectifs et les résultats ont été révisés et il y a eu un travail important effectué au niveau des indicateurs afin qu'ils soient plus facilement mesurables.

Le point 1.1 reflète les commentaires du Comité tripartite

Résultats visés : L'identité culturelle est l'une des priorités stratégiques des CSLF

L'indicateur 1.1.3 : Nombre de CSLF qui a discuté des éléments constitutifs d'une PCL avec leur ministère. (L'action se retrouve au niveau des conseils scolaires)

L'indicateur 1.2.3 : Nombre de membres et de rencontres de la TAACI (On considère que la réunion constitue un résultat en soi)

ENJEUX et DÉFIS.

Politique culturelle et linguistique. M. Florent Bilodeau, représentant du RNDGÉ, a présenté le projet à ses collègues qui ont démontré un intérêt manifeste, de l'ouverture et de l'implication. Un sous-comité a élaboré une ébauche d'éléments qui pourraient se retrouver dans une politique. Le document discuté lors de la rencontre de la TAACI compte trois pages d'énoncés et de nombreuses pages de commentaires. Cet inventaire d'énoncés constitue un projet en soi qui nécessiterait une personne-ressource. On vise avril 2009 pour finaliser le dossier. Une présentation serait possible lors de la prochaine rencontre du Comité tripartite au printemps 2009.

Mise en œuvre du plan d'action. Nous sommes à l'étape d'identifier des porteurs de dossiers et de collaborateurs. Un sous-comité se réunira en janvier 2009 pour être en mesure de faire des propositions aux membres de la TAACI qui tiendra une rencontre les 7 et 8 avril.

Financement pour projets ad hoc. Certains projets :

Tables de concertation « Arts et éducation ». On ne retrouve pas cet aspect dans le plan d'action. Mise en place de mécanismes assurant les liens entre les tables de concertations provinciales et territoriales « Arts et Éducation » et la TAACI. On remarque que la TAACI a un rayonnement qui peut avoir une grande portée grâce à de mini-TAACI. Il existe déjà de telles tables au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario.

La FCCF privilégie une structure durable comme ces tables de concertation, développera un cahier de charges à cet effet et a présenté un projet à des fins de financement. Dans le cahier de charges, on vise à informer sur le lien langue-culture-éducation. On y retrouve donc la mise en contexte, la raison des tables, la présentation du modèle, une liste d'objectifs et les projets sur le terrain. Il y a plusieurs discussions sur les liens et les échanges possibles entre les « minis » et la TAACI.

La Trousse du passeur culturel. À l'intention des directions et des directions adjointes d'école, la trousse a pour but de favoriser la construction identitaire par les arts et la culture. Il s'agit d'un projet commun de la FCDÉF, de la FCCF, de l'ACELF et de différents ministères. La trousse a 3 volets : Comprendre le processus de construction identitaire et le rôle du passeur culturel, Les arts et la culture ...et l'intervention en construction identitaire et Un site internet sur les ressources artistiques et culturelles. La trousse sera lancée en octobre 2009, à Vancouver, lors du congrès annuel de l'ACELF.

L'échéancier est respecté et le processus de validation des volets 1 et 2 est en cours auprès des directions d'école, d'un groupe de spécialistes du Nouveau-Brunswick. On espère obtenir l'approbation des ministères d'ici mars 2009. La formation et l'autoformation se fera en région et durera deux heures et demie. Le calendrier de formation est en élaboration avec les directions d'école et les ministères de l'Éducation.

Animation culturelle. Nouvelle-Écosse - Un projet visant une certification en animation culturelle (2 blocs de 10 jours par année, sur 3 ans) a été mis sur pied par le Conseil des Arts de Chéticamp, le Conseil scolaire acadien provincial et l'Université Ste-Anne au Nouveau-Brunswick. On se questionne sur l'existence d'un besoin pancanadien et sur l'intérêt d'exporter le modèle aux autres provinces.

Inventaire sur l'éducation artistique. Un premier inventaire a été effectué en 2006. Le dossier a été repris récemment pour révision.

Commentaires du Comité tripartite

- Le document sur la politique d'aménagement culturel et linguistique sera générique et présentera des éléments à considérer mais ne constitue pas un modèle. Il s'agit d'un instrument de travail pour ceux qui en ont besoin.
- La trousse du Passeur culturel prend en considération les aspects interculturels et se veut un appui à l'inclusion et à l'accueil.
- En Ontario, il existe déjà un certificat de formation « passeur culturel » et il y a un animateur par conseil scolaire. Le système est bien établi.
- En Nouvelle-Écosse, il existe une formation de base à l'Université Ste-Anne qui s'étend sur trois ans à raison de deux séries de 10 jours par an. Cette formation s'adresse à toute personne qui œuvre dans le domaine.
- Citoyenneté et Immigration Canada aimerait siéger au sein du groupe de la TAACI

- La Table Petite enfance a déjà un projet intergénérationnel et invite les TAACI régionales à les contacter.
- On reconnaît avec satisfaction le sérieux et le dynamisme de cette table qui représente les deux domaines éducation et culture. Les réunions comme telles de la TAACI constituent déjà des victoires et cela donne lieu à des projets intéressants.
- On se questionne sur les sources de financement car on frappe tous à la même porte.

Recommandations du Comité tripartite

- Le Plan d'action nous a été donné et il ne faut pas que cela devienne paralysant. Un plan d'action peut être révisé au besoin.
- Financement – La TAACI regroupe des représentants des ministères de l'Éducation. Il faudrait regarder quels appuis nous pourrions recueillir autour de la table. Patrimoine canadien, les ministères et les organisations ont des responsabilités partagées mais il faut voir comment on peut trouver des fonds pour ce qui n'est pas couvert. Il y a aussi le secteur privé qui subventionne des projets de recherche.

4.3 Axe Petite enfance – Murielle Gagné-Ouellette (CNPF)

On rappelle que la stratégie en matière de petite enfance repose sur un triple arrimage : cadre national de collaboration DPE – Plan d'action en éducation – Plan stratégique des CFA. Il s'agit d'une table intersectorielle. Le groupe de travail de l'axe Petite enfance est un ajout à la Table existante.

La CNPF préside le chantier « population » découlant du Sommet de la francophonie de juin 2007 (maintenant le « forum des leaders »). Ce chantier repose sur la migration, l'immigration, l'appartenance et le soutien à la famille. On n'est plus certain si c'est l'axe ou la table qui mène puisque tout est bien arrimé.

Retour sur les priorités 2008-2009 et 2009-2010 :

Les priorités de 2008-2009 terminées pour l'axe sur la petite enfance en éducation :

- Identifier les conditions essentielles à réunir pour assurer le développement de programmes et services éducatifs à la petite enfance répondant aux besoins et à la réalité des francophones en milieu minoritaire au Canada. (Cette priorité sera prise en charge à ce point-ci par la Table nationale DPE - stratégie #3 : développer des principes directeurs à l'aide des conditions identifiées et validées et stratégie #1 : identifier des conditions à réunir pour l'émergence et/ou la continuité des CPEF.)
- Identifier les compétences, les connaissances et les habiletés particulières aux intervenants francophones oeuvrant dans les services préscolaires en milieu minoritaire. (Cette priorité sera prise en charge à ce point-ci par la Table nationale DPE - stratégie #2 Ressources humaines pour le développement d'un cadre national de formation des intervenants à la petite enfance francophone.)
- Identifier des thèmes de recherche touchant la petite enfance et l'éducation. (Cette priorité est complétée car les thèmes identifiés ont été acheminés à la stratégie #3 Développement et partage des connaissances de la Table nationale sur le développement de la petite enfance pour poursuivre le tout. Le répertoire d'outils disponibles par province et territoires pour les intervenants se trouve sur le web.)
- Identifier et obtenir les données essentielles pour assurer l'avancement dans le dossier. (Cette priorité est en voie de réalisation avec la finalisation actuelle du scan DPE 2008 et l'étude *Là où le nombre le justifie V* qui sera réalisée aussitôt que les données seront disponibles auprès de Statistique Canada. Dans ces deux études, la CNPF assure les suivis. Aussi, la stratégie #3 Développement et partage des connaissances de la Table nationale DPE poursuit son travail dans ce domaine.)

Les priorités de 2008-2009 se poursuivant pour l'axe sur la petite enfance en éducation :

- Continuer à faire connaître les modèles de CPEF (carrefours de services intégrés pour la petite enfance et la famille) aux partenaires et communautés.
- Identifier et faire connaître les pratiques gagnantes au niveau de la relation et du partenariat scolaire-petite enfance-famille-communautaire.
- Rechercher des outils existants et/ou créer de nouveaux outils faciles à utiliser et les diffuser pour accompagner sur le terrain les intervenants à la petite enfance.
- Obtenir un état de la situation documenté du dossier des ressources humaines à la petite enfance.

Les priorités ajoutées pour 2009-2010 :

- Valoriser la reconnaissance de la profession d'intervenant à la petite enfance francophone.
- Favoriser les liens interministériels entre les ministères interpellés par la petite enfance dans les juridictions.

On rappelle que le SCAN 2008 comprend les éléments d'études de celui de 2004 et qu'il a été modifié suite à la demande. On en est à l'analyse transformative et le rapport publié et révisé sera soumis à la prochaine rencontre du Comité tripartite. On remarque déjà des progrès impressionnants au niveau de l'encadrement qui est mieux organisé et à celui des politiques. L'analyse permettra de démontrer les reculs et les progrès. Elle permettra également de faire connaître les pratiques gagnantes au niveau des partenariats petite-enfance-famille-communauté

L'étude « Là où le nombre le justifie V » effectuée en collaboration avec Statistique Canada sera bientôt disponible et comprendra des données intéressantes, notamment au niveau du nombre d'ayants droit dans chacune des régions.

Commentaires du Comité tripartite

- On se demande si le CNPF peut aider au niveau des efforts en élaborant une lettre générique à l'intention des ministères en éducation pour souligner l'importance des services de garde « francophones ». Cette lettre pourrait comprendre quelques énoncés et exemples.
- Des modèles de Carrefours de services intégrés pour la petite enfance et la famille (CPEF) sont disponibles en format vidéo (à venir sur le site Web de la CNPF)
- Une lettre de sensibilisation serait utile auprès des ministères des provinces et territoires sur le besoin de financement du volet « francophone » des services à la petite enfance.
- En Saskatchewan, il y a un arrimage de coalitions qui peut potentiellement répondre à cette priorité.
- En Ontario, il semblerait que certains des fonds destinés aux garderies sont envoyés dans les garderies anglaises (places bilingues).
- Importance d'une sensibilisation par les ministères de l'éducation et par les organismes.
- Un des membres souligne les progrès remarquables en petite enfance malgré des conditions plus ou moins favorables. On a quand même réussi à mettre sur pied une prestation de services et c'est par là que passe la survie des communautés.

Recommandations du Comité tripartite

- Prévoir du temps lors de la prochaine rencontre pour une présentation des résultats du SCAN au Comité tripartite. La petite enfance est un domaine difficile et nous pourrions voir les progrès et serons plus à même de déterminer comment les partenaires peuvent aider au dossier.

Présentation sur l'immigration – Yves Saint-Germain (CIC), Direction générale de l'intégration.

La présentation touche « L'immigration et les communautés francophones en situation minoritaire » selon trois aspects :

- i. L'immigration francophone et le CIC
- ii. Les statistiques et les résultats
- iii. CIC et les jeunes immigrants

Le CIC assume des responsabilités au niveau de la sélection, de l'accueil et de l'établissement des immigrants pour les autres provinces. Le Modèle logique du Programme d'établissement de CIC date de juin 2008 et comprend 6 appuis à l'insertion des immigrants dans les communautés francophones en milieu minoritaire :

- Évaluation des besoins et aiguillage (besoins immédiats et courants, évaluation linguistique)
- Services de soutien (services de garde, transport, dispositions pour les handicaps, accueil dans les PDE, traduction, interprétation et conseils)
- Information et orientation (produits, services, promotion et rayonnement)
- Cours de langue et perfectionnement des compétences
- Participation au marché du travail (intégration, formation, renseignements et orientation)
- Liens avec la collectivité (intégration individuelle et communautaire, jumelage, mentor, mobilisation, bénévoles, services de sensibilisation culturelle)

L'ensemble des actions touche :

1. L'attraction et la promotion : cela consiste à recruter et à accueillir les immigrants dans une communauté donnée;
2. L'intégration : on vise une insertion économique et sociale réussie des immigrants;
3. Le maintien (rétention) : assure l'installation et l'établissement à long terme de ces derniers.

On privilégie une approche horizontale, ainsi lors de l'intégration on monte des dossiers multi-facettes (informations, intégration sociale, reconnaissance des acquis, le statut du français et de l'anglais) en partenariat avec les communautés en situation minoritaire.

Un système de cueillette de données qui date des années 1970 permet de savoir d'où ils viennent, où ils s'établissent, la langue maternelle, la connaissance du français et/ou de l'anglais, et le niveau de compétence de la langue française et/ou anglaise.

Un Comité directeur a été mis sur pied en mars 2002. Il a pour mandat d'élaborer des stratégies pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Au nombre des partenaires, on en compte 14 au niveau communautaire, 14 au niveau fédéral, 7 au niveau provincial et 12 de CIC (stratégies, sélection, établissement, obtention de citoyenneté).

Il existe également un cadre stratégique qui date de 2003 dont le but est de favoriser et de diriger les immigrants vers la francophonie canadienne. Le plan stratégique a établi 12 priorités afin d'atteindre l'objectif qui est d'accroître le nombre d'immigrants d'expression française dans les CFSM.

Quelques statistiques :

- En 2006, 4,1 % des immigrants francophones se retrouvent en situation minoritaire
- En 2001, 4,4 % d'immigrants en situation similaire,
- En 2001, 3,1 % ont déclaré avoir une connaissance du français

L'objectif du CIC : Accueillir 4,4 % de francophones en milieu minoritaire

Les compétences en français de 2003 à 2006 :

- Le nombre d'immigrants dont le français est la langue maternelle a doublé (de 728 à 1446)
- Le nombre d'immigrants qui déclarent avoir des connaissances en français et proviennent d'un pays où le français est une langue parlée (de 2,41 % à 2,67 %)
- Le nombre d'immigrants qui déclarent avoir des connaissances en français (de 2,76 % à 3,75 %)

Provenance des immigrants de langue française :

De France, du Congo, de l'Île Maurice. La plupart se dirige vers l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba. Il y a plusieurs demandes d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe qui sont en étude.

Pratiques existantes :

- Le « Programme des travailleurs d'établissements en milieu scolaire » (SWIS) compte 30 écoles ontariennes et fait le pont entre la famille, l'école, et la communauté.
- Le programme « Les Initiatives des communautés accueillantes » créé en 2005 développe des outils. Notons « La caravane de la tolérance » qui a pour objectif principal de contrer le racisme en Alberta. Pour ce faire, on vise à accroître les connaissances des droits de la personne; à outiller les jeunes immigrants sur la façon de contrer les pratiques et les comportements discriminatoires; à aider le personnel scolaire.

Une copie de la présentation sera envoyée aux membres du Comité tripartite

Commentaires du Comité tripartite

- On se questionne sur les moyens utilisés pour évaluer le degré de connaissance de la langue française ou anglaise. Le CIC utilise les descripteurs de niveaux de compétences langagières du Canadian Language Benchmark. On y retrouve 7 niveaux de descripteurs de compétences. Le défi de la sélection demeure car il n'y a pas de normes.
- Il existe des points de services en aiguillage en français au Yukon, des réseaux de services en Ontario. On déplore que les services de SWIS ne soient pas donnés par des organismes francophones. Il faut un continuum de services en français.
- Dans le sud de l'Ontario, il y a de nombreux besoins pour de petits regroupements minoritaires. Il y a des besoins financiers qui devraient être étiquetés « francophone ».
- Le CIC travaille en collaboration avec le MCI de l'Ontario. Il y a lieu de faire un arrimage pour déterminer les besoins. Il y a 5 points d'entrée en Ontario. On remarque que les grands services sont encore en anglais en général; que les réseaux sous-francophones sont sous-subsidés et qu'il faut renforcer ces réseaux. En terme de cible, on serait à mi-chemin et il y a encore des progrès à faire, des défis à relever au niveau de l'insertion économique et sociale et en fidélisation. Ce besoin exige l'implication des différents paliers de gouvernement.
- En Nouvelle-Écosse, on offre des services de traduction en anglais pour la reconnaissance des acquis des nouveaux arrivants francophones.
- Il existe encore la perception en France et dans plusieurs pays européens qu'on ne parle français qu'au Québec. Les immigrants décident de la ville où ils s'établiront et ce sont principalement les trois grandes villes du Canada (Montréal, Toronto, Vancouver). Le Comité tripartite ne peut pas y faire grand-chose mais on ne doit pas perdre l'occasion d'être utiles sans faire ce qui existe déjà.
- La FNCSF fait remarquer que CIC a déjà accepté d'appuyer l'axe Promotion en finançant un projet de recherche sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en milieu minoritaire.
- On reconnaît l'importance de bien accueillir les immigrants qui choisissent l'école de langue française. La connaissance du programme de CIC peut nous aider.

- Comment les membres du Comité tripartite peuvent faire avancer le dossier et y collaborer? En commentant la pertinence des programmes en place, en suggérant des pistes d'amélioration. En appuyant le CIC via son plan stratégique

Suivi : Le CIC enverra à la FNCSF la liste des points de contact partout au Canada.

4. État d'avancement des travaux des six axes (suite)

4.4 Axe Infrastructures – Marc-André Charlebois (FNCSF)

On rappelle le fait que l'axe a dû réorienter sa stratégie initiale qui consistait à faire l'inventaire des besoins. L'axe Infrastructures désire maintenant se pencher davantage sur les normes, les obstacles et les arguments qui justifient les besoins particuliers des écoles de langue française en situation minoritaire en matière d'installations. L'examen des contraintes juridiques par le chercheur Bourgeois en 2005 a démontré que les installations dans les écoles répondaient à des normes provinciales.

- Un projet de recherche a été proposé afin de fournir des arguments aux CSLF et ainsi les aider à justifier leurs demandes auprès de leur juridiction provinciale.
- Une demande de financement a été acheminée à Patrimoine canadien afin de mettre sur pied ce projet. Le but n'est pas d'établir des normes, ni d'effectuer des comparaisons mais d'étayer les particularités des conseils scolaires dans le domaine des infrastructures pour étoffer leurs demandes. Les membres du groupe de travail espèrent que la demande sera appuyée.

Commentaires du Comité tripartite.

- On a déjà fait un portrait pancanadien sur les besoins en infrastructures il y a quelques temps. On remarque que la réalité change très vite. Il y a eu des constructions d'écoles depuis. Il est bien de considérer cet aspect sous un autre angle : Qu'est-ce qui fait que l'école de langue française a des besoins différents tels qu'offrir des activités culturelles, etc.
- La partie la plus difficile consiste à convaincre le gouvernement qui comprend mal ces particularités et qui désire traiter les deux communautés de façon égale. Dans certains cas, ce qui est égal n'est pas nécessairement équitable.
- Les conseils scolaires doivent entretenir des relations avec des ministères autres que ceux en éducation et qui ne sont pas nécessairement sensibilisés à ce genre de problèmes.
- Le recensement des pratiques, des leçons apprises et des idées novatrices seront partagées avec les conseils scolaires à des fins de validation. Le tout débouchera sur une trousse qui aidera à développer leurs propres demandes. L'élément important est de fournir l'appui aux gens qui relèvent de différentes instances par une argumentation recherchée et logique.
- Il existe également le concept de l'école dans le rôle de centre communautaire avec une idée d'inclusion. Ce serait intéressant que Patrimoine canadien élargisse ses paramètres pour considérer ce concept.
- La CNPF fait remarquer que le domaine des infrastructures constitue un plus grand obstacle à l'augmentation des nombres. L'effet est composé quand on y ajoute la petite enfance. Il faut trouver les bons arguments pour démontrer les effets de l'un sur l'autre si on veut atteindre les résultats. On note que les problèmes liés aux infrastructures freinent les avancements dans certaines provinces.
- Au Nouveau-Brunswick, il existe un partenariat entre les écoles, la communauté et les gens d'affaires. Cela semble créer un climat positif entre le CSLF et les parents et entre la communauté et l'école.

- Au Manitoba, certaines des écoles ouvrent leurs portes jusqu'à 11h et aussi pendant les fins de semaine. L'école de langue française est de plus en plus ouverte à la communauté afin de promouvoir les rapprochements et encourager les élèves à s'investir dans leur communauté.

Rôle du Comité tripartite

On rappelle qu'il s'agit avant tout d'instrumenter. Le projet comporte un volet «politique», ce qui est un peu particulier parce qu'il s'agit d'un projet mené par le Comité tripartite. Notons que c'est la FNCSF qui est porteur du projet. Le rôle du Comité tripartite est d'aiguiller les projets seulement. Le Comité tripartite n'est pas porteur de projets. La souplesse constitue notre richesse et on trouve important que tout le monde soit informé grâce au Comité tripartite. Le Comité tripartite a pour rôle de se garder informé et de faire du travail de connexions à l'interne et à l'externe.

Recommandations du Comité tripartite.

Les nouveaux modèles d'écoles communautaires pourraient être un sujet de présentation lors de la prochaine réunion du Comité tripartite. Il serait intéressant de savoir comment ces nouveaux modèles ont un impact positif sur le problème de maintien des effectifs, sur l'intérêt des jeunes, et sur les moyens d'aller les chercher.

6. Varia

Ce point est devancé puisqu'en raison des conditions météorologiques, la rencontre se terminera plus tôt demain.

Institution de formation des DG.

L'Ontario est à développer un projet de formation à l'intention des futures directions générales il y a 3 ans. On travaille à ce concept afin de répondre aux besoins créés par les départs à la retraite des DG (un tiers des 31 DG ont quitté depuis deux ans). On vise leur remplacement et à retarder les départs.

Le programme offrirait de 110 à 120 heures de formation pour mieux préparer la relève. Il s'adresse aux personnes nouvellement en poste et il a été présenté à la directrice de l'éducation de langue française du ministère de l'Éducation de l'Ontario afin qu'il serve au maintien et au recrutement. On espère obtenir un appui financier afin de pouvoir mettre en place ce programme. Ce programme serait offert selon la demande car il répond à des besoins spécifiques.

Commentaires du Comité tripartite

- Le problème de la relève en leadership à des hauts niveaux dans le milieu de la francophonie est bien réel. Le breffage sur le programme permet de mieux le connaître mais il a également besoin d'être soutenu.
- Excellent projet mais il existe déjà des programmes en administration scolaire. Comment aller chercher les particularités de la gestion en milieu minoritaire?
- À McGill, il y a une fondation qui offre une formation sur le leadership en éducation. Serait-elle intéressée à investir du côté français? Faudrait s'informer davantage de ce qui se passe du côté des grandes fondations, on présume, parfois à tort à cause de leur dénomination anglophone, qu'elles ne se préoccupent que des enjeux de la majorité anglophone.

Recommandation du Comité tripartite

Laissons les DG poursuivre leurs efforts et nous verrons plus tard si le modèle peut servir à d'autres milieux.

MARDI 9 DÉCEMBRE 2008

4. État d'avancement des travaux des six axes (suite)

4.5 Axe Pédagogie – Marc-André Charlebois (FNCSF) et Ginette Plourde (Min. de l'Éducation de l'Ontario)

M. Charlebois fait un survol rapide de l'avancement des travaux de l'axe Pédagogie et souligne le travail de Mme Ginette Plourde (Min. Édu. Ontario) qui présente un projet concret pour chacun des objectifs.

L'objectif 6 : Recherche, développement et innovation vise à mettre en place des services de recherche-développement-innovation de portée nationale en éducation. Une conférence téléphonique a eu lieu avec M. Floch de Patrimoine canadien à cet effet. Une Table ronde sur la recherche dans le domaine de l'éducation dans la langue de la minorité sera mise sur pied en réponse aux conclusions du Symposium « Les enjeux de recherche sur les langues officielles » qui s'est déroulé en janvier 2008 à Ottawa ainsi qu'au projet proposé par le groupe de travail de l'Axe.

Un comité organisateur a été mis sur pied lors de la dernière conférence téléphonique du groupe de travail avec M. Floch, de Patrimoine canadien. L'événement est prévu pour mars 2009.

Remise aux membres du Comité tripartite de l'Ébauche pour un cadre de référence pour une Table ronde sur la recherche dans le domaine de l'éducation dans la langue de la minorité, préparée par Patrimoine canadien.

Précisions sur les présentations des recherches. On a remarqué que les politiques des instituts de recherches ne sont pas nécessairement liées au secteur de l'éducation en milieu minoritaire. On aimerait un rapprochement entre les partenaires et les chercheurs afin que les recherches s'inspirent davantage des priorités des CSF et que les résultats des recherches soient diffusés et mises à profit.

Remise aux participants de trois exemples de rapports de recherche qui ont été effectuées par l'Ontario afin de bien expliquer les attentes du groupe. Ces fiches (monographies) comptent 4 pages et s'intitulent « De la théorie à la pratique ». On y retrouve les questions principales, les résultats selon la recherche bibliographique, une partie théorique, les résultats, les recommandations et les stratégies de mise en œuvre et une conclusion :

- Le décrochage scolaire en Ontario français : le point de vue des jeunes...
- Les représentations sociales du travail chez les finissantes et les finissants des écoles secondaires de langue française en Ontario...
- Profil socio-langagier des élèves de 11^e année des écoles de langue française de l'Ontario. Outil de réflexion sur les défis de l'aménagement linguistique en éducation.

Commentaires du Comité tripartite

- Le projet présenté nous permettrait de mieux diffuser les résultats de recherches et c'est un encouragement à une recherche liée à nos besoins.
- Les joueurs clés doivent se concerter afin de s'assurer de bien diffuser les recherches effectuées sur les enjeux du milieu francophone minoritaire

- La Table ronde est un début et répondra à nos enjeux en permettant des discussions en profondeur et en nous branchant sur des activités déjà en cours et sur lesquelles nous pourrions avoir de l'influence. Cette table de concertation prendra en compte nos besoins, nos idées de recherches.
- La Table Petite enfance y voit une occasion d'arrimage ou de discussions avec sa table de concertation sur la recherche appliquée sur la petite enfance. Un représentant pourrait prendre part à la Table ronde de PCH.
- Il y a un problème possible au niveau des subventions en recherche car elles sont attribuées en fonction de la pertinence de la recherche et de la qualité de la méthodologie. Il faut trouver un moyen de faire une percée dans le domaine de la recherche car il y a beaucoup de recherches non connues, non diffusées, pas pertinentes parfois et il existe certainement un besoin de vulgarisation.
- Il y a lieu de bonifier la section des objectifs afin d'en clarifier la portée.
- On attend avec intérêt les résultats de cette Table ronde afin de voir comment nous pourrions prendre des décisions les besoins en recherche.

L'objectif 5 : Apprentissages médiatisés visent à intégrer à l'enseignement dispensé dans les écoles de langue française en milieu minoritaire des approches et des outils d'apprentissage médiatisé qui répondent à leurs besoins.

Commentaires du Comité tripartite

- Il existe un comité pancanadien qui discute d'apprentissages médiatisés
- Richesse à explorer qui bonifie l'enseignement
- Il existe un consortium Nouveau-Brunswick/Alberta/Ontario qui permet d'échanger des objets d'apprentissages médiatisés. Serait intéressant de favoriser un partenariat pancanadien via celui des trois provinces qui représentent finalement les 3 régions canadiennes. Ceci sera discuté lors de la rencontre des ministériels.
- Depuis que TFO est autonome, il est plus facile d'échanger des objets visuels. Les objets d'apprentissage se limitent à des notions et des aspects de contenu présentés dans une banque de ressources qui est catégorisée par matière et niveau. Les CS ont accès à ces objets d'apprentissage. L'approche est bimodale et on y retrouve des applications interactives pour aider les enseignants.
- En Alberta, on achète les droits et il y a échanges de services en anglais. Les expériences scientifiques qui pourraient être dangereuses en laboratoire sont présentées sur le web. Il existe aussi des objets portant sur l'enseignement des mathématiques et la National Geographic produit aussi des capsules d'apprentissage qu'elle vend aux intéressés.
- L'Île-du-Prince-Édouard reçoit des capsules du Nouveau-Brunswick. Cette pratique a eu un effet positif sur le maintien de la clientèle dans les petites écoles.
- La CNF fait ressortir les avantages qu'auraient des capsules en région éloignée et répondre aux besoins des étudiants et rassurer les parents.
- Prochaine étape : Les trois provinces continuent leurs rencontres suivant le Protocole de l'Ouest et du Nord Canadiens de collaboration concernant l'éducation (PONC) et il y aura une réunion avec le CMEC. Le but est d'approfondir la réflexion et les échanges.
- On note que les besoins d'appui des enseignants est particulièrement important dans les petites écoles car on y enseigne plusieurs matières et/ou à multi-niveaux.

L'Objectif 4 : Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques. Les négociations avec le CFORP concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques ont été interrompues en mars 2007. On aimerait voir si la situation a changé depuis. Les directions générales de la FNCSF et du CFORP ont eu des entretiens à ce sujet et un comité du RNDGÉ se réunira le 10 décembre afin de déterminer l'opportunité de reprendre les discussions avec le CFORP. Le RNDGÉ avait opté à l'unanimité

pour l'adoption d'une stratégie nationale de ressources pédagogiques et sa mise en œuvre constitue maintenant le défi à relever.

L'objectif 2 : Francisation consiste à développer des mesures de francisation (actualisation linguistique) en milieu scolaire qui puissent être mises en place, avec les ressources adéquates, dans les écoles de langue française en situation minoritaire. Un projet pancanadien de recensement des meilleures pratiques en francisation ayant eu un effet positif sur le succès des élèves suivi de leur diffusion sur un site web a été l'objet d'une demande d'appui financier à Patrimoine canadien par la FNCSF. Le recueil électronique mettra en communs les ressources élaborées dans chaque province. Il s'agit d'une ressource essentielle et le besoin est amplifié par l'augmentation des familles exogames et d'immigrants. Le projet de recherche s'étalera sur cinq ans et permettra d'analyser et de décrire les ressources qui seront utiles pour les concepteurs de programmes, les conseils scolaires et les enseignants. Les utilisateurs y auront accès à l'aide d'un moteur de recherche qui offrira des pratiques par niveau d'études et par matière. L'ACELF pourra être approchée dans le but de mettre son site Internet à contribution, ou encore le RNDGÉ, dans le cadre de son Initiative d'apprentissage continu.

L'Objectif 1 : Le programme d'études. Il s'agit de l'élaboration d'un guide intégrant les repères culturels dans les programmes d'étude et dans l'acte pédagogique. Ce guide sera utile pour les maisons d'édition en élaboration de ressources pancanadiennes, pour toutes les maisons de ressources pédagogiques, pour la formation des enseignants (on connaît bien le rôle que joue la culture au niveau de l'estime de soi et du leadership) et il aura un impact sur l'acte pédagogique. Quoique la culture ait un lien avec les arts et la musique, cette notion englobe tout. Ce projet fera peut-être l'objet d'une demande d'appui financier au CMÉC.

L'Objectif 3 : La pédagogie. Afin de développer une pédagogie adaptée aux élèves en minorité francophone, on désire élaborer des modules de formation en ligne sur la pédagogie basés sur le recensement de la théorie et des applications en milieu minoritaire. Le projet fera peut-être l'objet d'une demande d'appui au CMÉC. Si cette option n'est pas retenue, on demandera à la FCE d'en assurer le leadership.

On rappelle que l'ACREF a été dissoute et que le mandat a été confié au RNDGÉ. Afin de relever le défi, ce dernier, en collaboration avec la FNCSF, a élaboré et soumis pour fins de financement auprès de PCH un projet appelé « Initiative en Apprentissage continu » qui comporte trois aspects :

- Un congrès à tous les deux ans
- Des colloques annuels en région
- Diffusion de matériel pédagogique par voie internet

Commentaires du Comité tripartite

- La prochaine étape consiste à savoir comment se fera la mise en œuvre, qui pourront être les porteurs.
- Ressources pédagogiques – On a besoin de trouver d'autres sources de financement. Il faut que le projet soit approuvé et entériné par l'ensemble des ministères.
- Patrimoine canadien. La reprise des négociations avec le CFORP est déterminante. L'étude concernant l'ACREF a identifié 2 besoins – solution face à l'isolement et faciliter l'accès à des ressources pédagogiques. Cela va influencer notre analyse des demandes. Patrimoine a déjà communiqué ses préoccupations face à l'organisation d'un autre congrès car il existe déjà des occasions de rencontres comme le congrès de l'ACELF.
- Patrimoine canadien – Le renouvellement du protocole est en voie de réalisation. Occasion pour les provinces et territoires de développer et ajouter des actions/priorités concrètes via les ententes provinciales/territoriales/fédérales. Les représentants de Patrimoine précisent que des sommes importantes passent par ces ententes et insistent pour que cette façon de faire soit privilégiée.
- Certains membres émettent des réserves face à cette façon de procéder et sur sa potentielle réalisation.

- Le président rappelle que chaque province a des priorités spécifiques et des priorités pancanadiennes. Cela ne se fait pas naturellement car les structures ne favorisent pas les projets pancanadiens. La complexité du problème rend difficile l'alignement des 10 provinces. Il peut y avoir des priorités à un endroit mais pas à l'autre. Les besoins diffèrent au niveau des écoles et des outils. Il n'y a pas de mauvaise volonté et on a déjà conclu des ententes et des projets nationaux. Exemple : la trousse du passeur culturel parrainé par le Nouveau-Brunswick.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le plan provincial est établi en consultation avec les CSLF qui doivent aussi aligner leurs besoins avec les autres niveaux. Les priorités des ministères doivent être précisées au Comité tripartite. Il est donc important que les CSLF soient au courant des dossiers et les promeuvent auprès de leurs ministères respectifs.
- Le président explique que les mécanismes de projets nationaux et pancanadiens s'étendent généralement sur une période de 10 ans. Les plans d'actions pour les provinces ne sont pas pancanadiens et les seuls projets pancanadiens en éducation existent grâce au CMÉC.
- Patrimoine consent déjà une somme considérable aux ministères pour le développement des ressources pédagogiques. Il faut aussi penser à d'autres sources de financement. En ce qui concerne les objets d'apprentissage, il faudrait mettre les priorités en commun. Une fois que la table a établi les priorités, on peut espérer que les représentants ministériels en avise leur ministère respectif et en souligne la nature prioritaire.
- On rappelle que tout projet pancanadien n'a de sens que s'il est appuyé par tous et qu'il est utilisé dans les écoles francophones en milieu minoritaire partout au Canada.
- Il serait peut-être approprié de prévoir une réflexion entre les ministériels et Patrimoine canadien pour discuter de l'orientation que pourrait prendre le financement des projets pancanadiens au sein des ententes provinciales/territoriales.

Recommandations du Comité tripartite

- L'Éducation relève des provinces. Quelle sorte de mécanisme pourrait-on créer pour appuyer un projet pancanadien? Pour obtenir du financement? Une réflexion entre les ministériels et Patrimoine canadien pourrait être envisagée afin de discuter de l'orientation que pourrait prendre le financement des projets pancanadiens au sein des ententes provinciales/territoriales.
- Les ministériels se rencontreront le 10 décembre 2008 et il serait intéressant qu'on discute à cette rencontre des questions soulevées et des priorités à établir et voir s'il y a consensus. On attend un suivi à cet égard.

4.6 Axe Promotion – Marc-André Charlebois (FNCSF) et présentation de Paul Turpin et Marie-France Gauvin (Simbal) sur le projet d'accompagnements.

Marc-André Charlebois présente brièvement les travaux du groupe de travail de l'axe Promotion. La dimension « immigration » a été ajoutée au mandat de l'axe Promotion. Un inventaire succinct des meilleures pratiques en matière d'accueil des nouveaux arrivants au sein des conseils scolaires a été réalisé (document remis).

Parmi les pratiques gagnantes, le Conseil scolaire acadien provincial est à développer un projet de « rayonnement » en Nouvelle-Écosse qui vise à transformer les intervenants en ambassadeurs de l'école de langue française.

Un autre projet (recherche sur l'intégration des élèves issus de l'immigration) a été proposé au ministère de Citoyenneté et Immigration Canada qui y a répondu favorablement. Ce projet permettra d'approcher les CSLF, d'identifier les besoins, et de tirer des leçons ainsi que d'identifier des pistes d'actions.

Présentation par la firme Simbal

Une enquête menée en 2005 a permis la réalisation de quelques initiatives concrètes dont celle des accompagnements au niveau des communications des conseils scolaires. Plus récemment, un sondage inspiré de celui de 2005 a été réalisé auprès des CSF.

Le projet des accompagnements a déjà été offert à plus d'une vingtaine de CSLF (27 sur 31 d'ici la fin mars 2009). Les CSLF ont été accompagnés pour identifier les aspects d'une communication stratégique et les doter d'un plan d'action. On note le besoin d'aller plus loin et de bâtir sur cette base. Il faut s'assurer que ça va continuer, et qu'on trouvera les ressources financières pour ce faire.

La coordination nationale permet également le réseautage entre CSF pour assurer un partage d'expérience et de bonnes pratiques. Le projet pilote en Alberta (forum des agents de communication) en est un bon exemple.

L'enquête sur la situation des communications a servi à alimenter le Sommet 2005. Le 2^e sondage a permis de faire le point sur la position des CSF concernant leurs communications.

Quelques commentaires :

- Les messages clés des CSLF varient selon les particularités du milieu. On veut faire ressortir les attributs qui les différencient des écoles d'immersion ou anglaises.
- Les DG remarquent que le rôle d'agent de communication est mal compris. Il y a un besoin de perfectionnement en communication. Lors du projet pilote en Alberta, les DG ont essayé de trouver un message commun visant la sensibilisation des directions d'écoles.
- Certains agents en communication ne sont pas nécessairement des spécialistes en la matière. Certaines régions sont moins bien outillées et il existe très peu de perfectionnement. Les gens affectés à cette fonction sont parfois formés dans ce domaine, d'autres ne le sont pas.
- La faiblesse se situe au niveau de la mise en œuvre qui suppose la mobilisation de plusieurs personnes.
- En 2005, les CSLF étaient incapables de fournir des données sur le recrutement et sur le maintien des effectifs scolaires. En 2008, ils peuvent le faire.

Une copie de la présentation sera envoyée aux participants.

Pistes de réflexion - Importance à accorder :

- soutien à la mise en œuvre et à l'évaluation
- mise en réseau et partage des pratiques
- perfectionnement
- connaissance du marché potentiel

Commentaires du Comité tripartite

- M. le président remarque qu'il semble s'établir petit à petit un certain degré de sophistication au niveau de la promotion. On s'imagine parfois, comme organisation, qu'on communique parce qu'on fait des communiqués. Un autre élément important est qu'il faut d'abord convaincre les gens « de l'intérieur » de la valeur de l'école française.
- La méconnaissance du marché n'aide pas à cibler les enfants et les parents. Certaines provinces vont simplement poser la question : êtes-vous un ayant droit et d'autre n'ont aucune mesure en place et doivent faire preuve de créativité et d'audace. (e.g. trousse remise à l'hôpital aux patients francophones)

- Patrimoine canadien s'informe si les conseils scolaires possèdent une typologie au début ou à la fin des cycles. On répond que cela dépend de la présidence et de la direction générale et que cela varie. Cela dépend du leadership et de la taille.
- Statistiques Canada est en mesure de donner des données sur le nombre d'ayants droit et leur lieu de résidence.
- La CNPF invite les participants à prendre connaissance des données sur leur site web. *Là où le nombre le justifie* sera disponible bientôt. Il s'agit d'un recensement des 0-4 ans à 18 ans.
- Il ne faudrait pas seulement limiter les démarches auprès des ayants droit mais aussi penser aux immigrants francophones et aux francophiles. Par exemple, une nouvelle école ontarienne ne répond déjà plus à la demande car le potentiel d'inscription avait été mal estimé.
- Le DG de la FNCSF conclut en disant que la fonction de communication est une fonction de gestion. Cela suppose qu'il faut développer des capacités d'analyse de l'environnement pour permettre d'identifier les enjeux et gérer ceux-ci au moyen d'une approche stratégique. Il faut conserver l'optimisme car le travail d'accompagnement qui se fait auprès des CSF est une forme de développement durable et que les accompagnements visent à assurer l'autonomie des CSLF en la matière.

5. Prochain Sommet des intervenants en éducation

Les discussions portent sur l'organisation du prochain sommet en éducation. La tenue du congrès (GREF) en 2010 et l'état d'avancement de certains groupes de travail des axes incitent le groupe à reporter l'année de tenue du Sommet initialement prévue en 2010.

La préparation d'un sommet en éducation exige du temps et des ressources. Messieurs Gallant et Daigle ont travaillé pendant plus d'une année, aidés d'un comité de travail, pour préparer des textes bien structurés et une stratégie lors de la préparation du Sommet 2005.

Il est donc recommandé de reporter la tenue du sommet en 2012. Il est entendu qu'il faudra toutefois faire un rapport intérimaire en 2010 (monographie sur quelques pages) qui sera distribué au sein du réseau. Un petit comité de réflexion créé par la FNCSF se penchera sur le format à privilégier.

M. Gallant explique que le Sommet aura besoin d'un rapport ainsi que les prochaines étapes du plan d'action. Le rapport intérimaire préparera le terrain pour le prochain sommet.

6. Varia

Ce point fut discuté en page 12.

7. Synthèse et date de la prochaine rencontre.

Le président exprime sa satisfaction face aux avancements des travaux des six axes et remercie les membres de leur collaboration. Il remercie la FNCSF de la clarté des fiches de progrès des six axes. Un participant fait remarquer qu'on se voit grandir d'une fois à l'autre, qu'il y a un niveau de confort et qu'il est plus facile d'échanger.

Mme Murielle Gagné-Ouellette remercie le groupe de l'appui reçu pendant ses nombreuses années comme DG à la CNPF. Elle quitte son poste mais demeurera active en francophonie.

Les dates de la prochaine rencontre sont les 6 et 7 mai 2009 à Montréal.

Le président explique qu'il est important que tous les joueurs présents à la table communiquent, informent les gens qui les entourent pour s'assurer qu'il y ait une logique, une continuation dans ce qu'on veut. Il faudra envoyer le rapport intérimaire aux ministres de l'éducation afin de démontrer qu'on fait avancer les choses malgré le report du prochain sommet, ainsi qu'à tous les organismes du réseau.

La FNCSF se dit sensible à tout ce qui est dit et à la nécessité d'avoir un bon plan de communication.

Présentations demandées pour la prochaine rencontre :

1. Résultats du SCAN environnemental de la CNPF
2. Présentation du concept « École communautaire », Nouveau-Brunswick
3. Rapport de la Commission sur l'école francophone, Nouveau-Brunswick